

Le 12 mars 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 12 mars 2018 à 19 h 30 en la salle du conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

Mme Gina Charest, conseillère  
Mme Marie LeBlanc, conseillère  
Mme Jacinthe Veilleux, conseillère  
M. Guillaume Côté-Philibert, conseiller  
M. Frédéric Lagacé, conseiller  
M. Maurice Vaney, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Jean Pierre Rioux, maire.

Sont également présents Mme Pascale Rioux, directrice générale, greffière adjointe et trésorière adjointe, M. Steve Rioux, trésorier, et M. Benoit Rheault, greffier.

Cinq citoyens assistent à l'assemblée.

# 13 543

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux  
Et résolu unanimement,**

**Que :** le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé.

**ADOPTÉE**

# 13 544

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 FÉVRIER 2018**

**Il est proposé par Frédéric Lagacé  
Et résolu unanimement,**

**Que :** le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2018.

**ADOPTÉE**

# 13 545

**3. ADOPTION DES DÉBOURSÉS DE FÉVRIER 2018**

**Il est proposé par Marie LeBlanc  
Et résolu unanimement,**

**Que :** le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve et autorise le paiement des déboursés du mois de février 2018 au montant total de 398 637,64 \$.

**ADOPTÉE**

# 13 546

**4. ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 823 AYANT POUR OBJET DE CRÉER UN NOUVEAU PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC**

**ATTENDU QU'**un projet de règlement a été présenté et qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance de ce Conseil tenue le 12 février 2018;

**ATTENDU QUE** le greffier ou la personne qui préside la séance a mentionné l'objet de ce règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement;

**Pour ces motifs,**

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux  
Et résolu unanimement,**

**Que :** le Conseil municipal de Trois-Pistoles adopte le « Règlement n° 823 ayant pour objet de créer un nouveau programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec », tel que déposé;

**Que :** ce règlement soit transmis à la Société d'habitation du Québec pour approbation.

## ADOPTÉE

# 13 547

### 5. REGROUPEMENT RÉGIONAL D'ACHAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES ET DE SERVICES DE CONSULTANT ET DE GESTIONNAIRE DE RISQUES : MANDAT À L'UMQ

**ATTENDU QUE**, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la Ville de Trois-Pistoles souhaite joindre à nouveau l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et l'un de ses regroupements pour l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2023, ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques;

**Pour ce motif,**

**Il est proposé par Gina Charest**

**Et résolu unanimement par ce Conseil,**

**Que** : la Ville de Trois-Pistoles joigne à nouveau, par les présentes, l'un des regroupements d'achat de l'UMQ, en vue de l'octroi d'un contrat d'assurances de dommages;

**Que** : le maire, M. Jean Pierre Rioux, et la directrice générale, Mme Pascale Rioux, soit autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intitulée « Entente du regroupement Bas-Saint-Laurent / Gaspésie relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période 2018-2023 et de services de consultant et de gestionnaire de risques » soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme étant citée au long.

## ADOPTÉE

# 13 548

### 6. SUIVI DE L'APPEL D'OFFRES « FOURNITURE DE QUATRE APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE INDIVIDUELS AUTONOMES POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE TROIS-PISTOLES (VTP-2018-01) »

**ATTENDU QUE** la Ville de Trois-Pistoles a demandé des soumissions par appel d'offres sur invitation pour le projet « Fourniture de quatre appareils de protection respiratoire individuels autonomes pour le Service de sécurité incendie de Trois-Pistoles, VTP-2018-01 »;

**ATTENDU QUE**, le 16 février 2018, la Ville a reçu une seule soumission, soit celle de l'entreprise *Aréo-Feu Itée* (NEQ 1145941218), au prix de 44 557,87 \$ (toutes taxes incluses);

**ATTENDU QUE** ce prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation de la Ville;

**ATTENDU** les dispositions de l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes permettant à la Ville de s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre sans toutefois en changer les autres obligations;

**ATTENDU** le prix moindre de 40 397,62 \$ (toutes taxes incluses) sur lequel les parties se sont entendues le 19 février 2018;

**ATTENDU QUE** l'offre d'*Aréo-Feu Itée* est conforme au devis;

**Pour ces motifs,**

**Il est proposé par Guillaume Côté-Philibert**

**Et résolu unanimement,**

**Que** : le Conseil municipal de Trois-Pistoles accorde à l'entreprise *Aréo-Feu Itée* le contrat pour ledit appel d'offres pour le montant, avec taxes, de 40 397,62 \$;

**Que** : le Conseil municipal autorise le maire, M. Jean-Pierre Rioux, ou la directrice générale, Mme Pascale Rioux, à signer tout document nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

## ADOPTÉE

# 13 549

### 7. PROLONGATION DU PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES COMMERCES ET SERVICES

**ATTENDU QUE** le programme d'aide à la mise en valeur des commerces et services de Trois-Pistoles, réalisé en collaboration avec le programme Rues principales, avait été prolongé jusqu'au 31 décembre 2017 (réf. résolution #12 982 du 9 mars 2015);

**ATTENDU QUE** ce programme a permis l'amélioration physique des commerces et a favorisé la revitalisation du secteur commercial grâce à des investissements privés de plus de 1,3 M \$ dans le cadre de vingt projets

réalisés entre 2010 et 2017 à Trois-Pistoles;

**ATTENDU** la confirmation de la Caisse Desjardins de l'Héritage des Basques de poursuivre son implication financière dans ce programme;

**ATTENDU** l'implication humaine et l'engagement financier de la SADC des Basques dans ce programme;

**Pour ces motifs,**

**Il est proposé par Marie LeBlanc**

**Et résolu unanimement,**

**Que** : le Conseil municipal de Trois-Pistoles prolonge jusqu'au 31 décembre 2018 ledit programme d'aide.

**ADOPTÉE**

# 13 550

**8. ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL EN LIEN AVEC LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE**

**ATTENDU** l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

**Pour ce motif,**

**Il est proposé par Guillaume Côté-Philibert**

**Et résolu unanimement,**

**Que** : le Conseil municipal de Trois-Pistoles adopte le rapport d'activité annuel en lien avec le schéma de couverture de risques de la MRC des Basques; ce rapport concerne les activités de l'année précédente du Service de sécurité incendie (SSI) de Trois-Pistoles, soit l'année 6 dudit schéma qui s'est terminée le 31 décembre 2017.

**ADOPTÉE**

# 13 551

**9. SUIVI DU PROCESSUS DE VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES**

**ATTENDU** la résolution n° 13 527 du 12 février 2018 de la Ville de Trois-Pistoles concernant le processus de vente pour défaut de paiement de taxes conformément aux articles 1023 et suivants du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1);

**ATTENDU QU'**à la date limite fixée par la MRC des Basques pour recevoir la liste officielle des immeubles concernés pour défaut de paiement de taxes, soit le 9 mars 2018, deux des immeubles précisés à la résolution 13 527 demeuraient en défaut de paiement de taxes municipales, soit les immeubles suivants :

Matricule : 0332-58-6932-00-0000 Lot : 5 226 586, cadastre du Québec	Matricule : 0332-58-8138-00-0000 Lot : 5 226 587, cadastre du Québec
---	---

**ATTENDU QUE** le 9 mars 2018 le greffier, M. Benoit Rheault, et le trésorier, M. Steve Rioux, ont remis à la MRC des Basques et à la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs une liste officielle comprenant les informations sur ces deux immeubles et ce, conformément à la résolution n° 13 527;

**Pour ces motifs,**

**Il est proposé par Frédéric Lagacé**

**Et résolu unanimement,**

**Que** : le Conseil municipal de Trois-Pistoles entérine et approuve ladite liste officielle comprenant deux immeubles qui devront être vendus pour non-paiement de taxes et les frais le 14 juin 2018 à 10 h au 400-2 rue Jean-Rioux à Trois-Pistoles, à moins que les arrérages et les frais ne soient payés au préalable à la MRC.

**ADOPTÉE**

# 13 552

**10. AUTORISATION DE TRAVAUX SUR LE RÉSEAU ROUTIER SUPÉRIEUR**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports réalisera à l'été 2018 (début juin à mi-juillet) des travaux (planage au gravier et pose d'enrobé) sur la route 132 à Trois-Pistoles, à l'intersection des routes 132 et 293 et à l'est de la rue Litalien;

**ATTENDU QUE** ces travaux seront effectués les soirs et nuits en semaine entre 18 h et 6 h et ce, dans le but de minimiser les effets de la congestion de circulation et de réduire la durée totale des travaux;

**Pour ces motifs,**

**Il est proposé par Maurice Vaney**

**Et résolu à l'unanimité,**

**Que :** le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise le ministère à effectuer lesdits travaux pour une période de sept semaines consécutives, dont douze nuits de travaux, le reste étant achevé de jour;

**Que :** le Conseil demande au ministère de tenter d'effectuer les travaux les plus bruyants avant 22 h et de poursuivre la nuit avec les opérations moins dérangeantes afin de respecter, autant que possible, les dispositions de l'article 11 du règlement 787 de la Ville de Trois-Pistoles concernant les nuisances par le bruit;

**Que :** le Conseil soit avisé de l'échéancier exact des travaux et de l'évolution de ces derniers afin d'en informer la population au besoin.

**ADOPTÉE**

# 13 553

**11. ADOPTION D'UNE NOUVELLE POLITIQUE DE TARIFICATION DES SERVICES ET DES ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS ET DE CULTURE**

**Il est proposé par Gina Charest**

**Et résolu unanimement,**

**Que :** le Conseil municipal de Trois-Pistoles adopte une nouvelle « Politique de tarification des services et des équipements de loisirs et de culture ». Celle-ci remplace la précédente politique et entre en force à partir du 13 mars 2018 et le demeure jusqu'à son remplacement ou sa modification.

**ADOPTÉE**

# 13 554

**12. FÉLICITATIONS À LA COMMISSION SCOLAIRE DU-FLEUVE-ET-DES-LACS**

**ATTENDU QUE,** selon un palmarès réalisé récemment par l'Institut Fraser concernant la performance des élèves, la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs s'est classée parmi les meilleures commissions scolaires du Québec, soit au troisième rang au Québec et au premier rang dans la région;

**Pour ce motif,**

**Il est proposé par Marie LeBlanc**

**Et résolu unanimement,**

**Que :** le Conseil municipal de Trois-Pistoles félicite la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs pour cet excellent résultat.

**ADOPTÉE**

# 13 555

**13. DIVERS (DONS ET MEMBERSHIPS)**

**Il est proposé par Gina Charest**

**Et résolu unanimement,**

**Que :** le Conseil municipal de Trois-Pistoles :

- devienne membre d'*Action chômage Kamouraska* en 2018 pour la somme de 50 \$ ;
- accorde une aide financière de 500 \$ à la *Maison de la Famille des Basques* pour la tenue de la Journée de la famille qui aura lieu le 19 mai 2018;
- autorise le versement d'une subvention annuelle de 1 000 \$ pendant quatre ans (2018 à 2021) à *La Fondation du CÉGEP de Rimouski*;
- adhère, pour l'année 2018, à la *Fondation du Réseau de santé et de services sociaux des Basques* pour un montant de 50 \$;
- fasse un don de 3 422,79 \$ à l'*Association hockey mineur des Basques inc.* pour la tenue de la 33<sup>e</sup> édition du Tournoi Pistolo du 15 au 25 février 2018.

**ADOPTÉE**

**14. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR À TROTTOIRS NEUF, COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 110 000 \$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT, REMBOURSABLE EN 10 ANS**

M. Frédéric Lagacé, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil municipal sera soumis, pour adoption, un règlement décrétant l'acquisition d'un tracteur à trottoirs neuf, comportant une dépense de 110 000 \$ et un emprunt du même montant, remboursable en 10 ans. À cette fin, M. Lagacé présente le projet de règlement n° 824.

## **15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions ont porté sur :

- Le processus d'appel d'offres de la Ville versus le projet de loi 122;
- L'exécution de la caution et la correction des déficiences (projet de réfection des rues Jean-Rioux et Notre-Dame Est);
- L'appel d'offres à venir concernant le tracteur à trottoirs;
- Les félicitations à la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs;
- L'appel d'offres concernant les appareils de protection respiratoire individuels pour le Service de sécurité incendie;
- Le rapport d'activités annuel en incendie;
- L'aide apporté au Service de sécurité incendie de Saint-Jean-de-Dieu;
- Le programme Rues principales.

# 13 556

## **16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**Il est proposé par Marie LeBlanc**

**Et résolu unanimement,**

**Que :** La séance soit levée. Il est 20 h 05.

**ADOPTÉE**

**Jean Pierre Rioux**  
**Maire**

**Benoit Rheault**  
**Greffier**